



APMSA
GRAND EST

métiers du sport et de l'animation



***Soutenez la formation
aux métiers du sport
et de l'animation***



NOTRE PROJET POUR 2023

Votre taxe d'apprentissage nous permettra de poursuivre le projet ***Parcours Animation et Sport.***

Notre objectif est d'accompagner en Région Grand Est des jeunes de 16 à 29 ans de niveau bac maximum vers une entrée en apprentissage dans les métiers du sport et de l'animation.

Ce projet a pour ambition d'aider les personnes les plus éloignées de l'accès à nos métiers en leur proposant un parcours individualisé leur permettant d'atteindre le niveau requis pour entrer en formation.

Les jeunes intégrés dans ce dispositif sont suivis individuellement par un interlocuteur privilégié, un-e chargé-e d'accompagnement et par notre réseau de partenaires.

Ils peuvent ainsi bénéficier en fonction des besoins identifiés :

- Mentorat individuel et collectif
- Formation BAFA
- Atelier CV et lettre de motivation
- Simulation d'entretien d'embauche
- Remise à niveau en français avec Voltaire
- Préparation aux tests de sélection et PSC1
- Diplôme du PSC1
- Accompagnement socio professionnel
- Accompagnement à la recherche d'un contrat d'apprentissage



*Participer
au financement
de l'APMSA,
c'est investir dans
l'éducation et la
formation des
jeunes!*

LA TAXE D'APPRENTISSAGE : UNE OBLIGATION MAIS AUSSI UN LIBRE CHOIX D'AFFECTATION!

En votre qualité d'employeur, vous aurez bientôt à vous acquitter du solde de 13% de la taxe d'apprentissage au titre de votre masse salariale 2022.

Vous souhaitez soutenir nos projets, versez votre taxe d'apprentissage à l'APMSA Grand Est!



LES MODALITÉS DE VERSEMENT

1 Effectuer votre versement sur la plateforme SOLTEA

2 Retrouvez notre établissement sur le moteur de recherche de la plateforme SOLTEA :
N° SIRET : 501 055 941 000 22
Nom : APMSA Grand Est
ou directement avec ce lien :

<https://employeurs.soltea.education.gouv.fr/espace-prive/#!/employeurs/etablissements/50105594100022/detail/6149>



VOTRE INTERLOCUTRICE

Karen LACROIX
06 82 86 35 62
contact@form-as.fr

NOS PARTENAIRES

 **RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST**
Le chef de l'État Le Président Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports



Date limite de versement du solde de la taxe d'apprentissage : jusqu'au 6 septembre 2023